C - Compensation

1 - Remerciement et dédommagement à l’exécuteur et fiduciaire

« J’autorise mon exécuteur testamentaire à prendre jusqu’à concurrence de [taux] % de la valeur brute de ma succession en guise de remerciement et de dédommagement final pour avoir accepté d’accomplir cette tâche. »

[PRATICIEN]

2 - Compensation pour les services de l’exécuteur

« J’autorise mon exécuteur testamentaire à mettre en réserve pour son propre usage des sommes représentant une estimation raisonnable de la compensation à laquelle il a droit en qualité d’exécuteur, nonobstant l’absence à ce moment d’une ordonnance judiciaire ou d’un accord avec les bénéficiaires de mon testament. »

[PRATICIEN]